

« MODULES DE FORMATION CONTINUE EN EXPERIMENTATION ANIMALE EN E-LEARNING »

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Novembre 2018

<p>Modules de formation de 1h à 3h</p> <p>Public : Personnels INSERM niveau concepteur (ou un niveau I ou une autorisation d'expérimenter valable au 1^{er} février 2013)</p> <p>Contact : Emilie TOURNEUR Inserm - DRH – BFSSR 101 rue de Tolbiac – 75654 Paris cedex 13 01 44 23 63 87 emilie.tourneur@inserm.fr</p>	<p>Objectif : Mise à jour des connaissances afin de répondre aux exigences réglementaires de formation continue (3 jours de formation obligatoire tous les 6 ans, conformément à la directive 2010/63UE). 7 modules (<u>1 en français, 6 en anglais</u>) sont proposés au choix sur des thématiques abordant le cadre réglementaire, la règle des 3Rs, ou le bien-être animal. Pour rappel, les formations en e-learning comme celles en présentiel doivent se dérouler sur le temps de travail.</p> <p>Procédure à suivre :</p> <p><u>Choix des modules et inscription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisissez un ou des modules que vous vous engagez à suivre (programmes en pièce jointe) - Vous pouvez vous inscrire à 3 modules maximum par personne - Remplissez le bulletin d'inscription en pièce jointe (tout bulletin incomplet ne sera pas validé) - Envoyez le bulletin à emilie.tourneur@inserm.fr, votre inscription sera validée sous 3 semaines par email - Dans les semaines qui suivent, vous allez recevoir les coordonnées d'accès à la plateforme ainsi que vos identifiants et mot de passe par mail. <p><u>Suivi de(s) module(s) de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos accès à la plateforme d'e-learning sont valables pour une durée de 3 mois à réception de vos identifiants. - Vous aurez accès pour chaque(s) module(s) à des ressources documentaires complémentaires en lien avec le module que vous suivez. Vous pouvez si besoin revenir en arrière. <p><u>Contrôle des connaissances pour valider de suivi et délivrance de l'attestation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A la fin de chaque module d'e-learning, vous devrez réaliser un contrôle des connaissances afin de valider le suivi de la formation. Vous devrez réaliser selon les modules entre 60 et 80% de bonnes réponses pour valider l'évaluation, vous pouvez le passez 3 fois. <p>Attention, l'inscription et le fait de suivre le module ne valident pas la formation. Seule la réussite au contrôle des connaissances atteste du suivi de la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fois le contrôle des connaissances terminé, vous recevrez une attestation de formation par e-mail sous 2 semaines environ, et vous devrez la transmettre au responsable compétences de votre établissement utilisateur (= Animalerie) qui validera ensuite cette formation dans votre livret de compétences.
	<p>Documents complémentaires : Contenus des modules proposés Bulletin d'inscription à retourner</p>